

DECISION N°DC 25/24

Attribution de la consultation relative à la réalisation de prestations de nettoyage de site, tri et évacuation des déchets issus de dépôts sauvages

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 17/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la lettre de consultation publiée le 30 mai 2024 sur la plateforme dématérialisée www.e-marchespublics.com,

Vu l'offre remise par l'association *ARIES*, sise 1 rue Anne Franck, 91700 Sainte Geneviève des Bois,

Considérant la constitution d'un groupement de commandes entre le SIOM et des communes volontaires de son territoire, dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de propreté urbaine d'une part, et de gestion des déchets (comprenant la collecte et le traitement) d'autre part, afin de déployer un service mutualisé de collecte et traitement des déchets issus des dépôts sauvages,

Considérant l'intérêt de réaliser des prestations de nettoyage de site, tri et évacuation des déchets issus de dépôts sauvages (encombrants, DEEE, DDS, tout venant valorisable ou enfouissable) sur les communes volontaires du territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec l'association *ARIES*, sise 1 rue Anne Franck, 91700 Sainte Geneviève des Bois, la consultation relative à la réalisation de prestations de nettoyage de site, tri et évacuation des déchets issus de dépôts sauvages.

ARTICLE 2 :

Une seule offre a été reçue. Elle a été jugée acceptable. En conséquence, la consultation est attribuée à l'association *ARIES*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

La présente consultation est un accord-cadre à prix unitaires à bons de commande pour les prestations de nettoyage, de tri et de transfert des déchets collectés vers le site du SIOM.

Pour les prestations à bons de commande, qui s'exécutent par l'émission de bons de commande au sens de l'article R2362-8 du code de la Commande publique, il y a définition de minimum et de maximum en montants, comme suit :

- **Montant minimum annuel : 0 €**
- **Montant maximum annuel : 20 000 € HT**

A titre d'information, le prix unitaire pour l'intervention d'une équipe constituée de trois opérateurs et d'un fourgon pour la réalisation de prestations de nettoyage de site, tri et évacuation des déchets issus des dépôts sauvages est de 350 € HT, pour une demi-journée.

ARTICLE 4 :

La consultation est conclue à compter de sa date de notification pour une durée d'un an. Elle est renouvelable une fois un an, sans pouvoir excéder la durée totale de 2 ans à compter de la notification. Le Titulaire ne peut refuser sa reconduction.

Si le SIOM ne souhaite pas reconduire le marché, il envoie au Titulaire un courrier en ce sens, par recommandé avec avis de réception postal, au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

17 JUIN 2024
Villejust, le

Le Président



Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **18 JUIN 2024**
Affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC25_2024
Date de la décision:	2024-06-18 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la consultation relative à la réalisation de prestations de nettoyage de site, tri et évacuation des déchets issus de dépôts sauvages
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240618-DC25_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20240618-DC25_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	969
nom original:		
dc25 24.pdf	application/pdf	292830
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20240618-DC25_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	292830

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	18 juin 2024 à 17h13min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 juin 2024 à 17h15min12s	l'enveloppe 1048429 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	18 juin 2024 à 17h20min47s	
Acquittement reçu	18 juin 2024 à 17h25min42s	Reçu par le miat le 2024-06-18